



## Economie et prospective agricole - juin 2010

Informations et analyses stratégiques  
 Sur l'économie, la politique agricole et l'alimentation  
 Groupe Economie et prospective des Chambres d'agriculture de Normandie

LE DOSSIER

### OUTILS DE GESTION DE MARCHÉ quelles solutions d'avenir ?

La place faite aux outils de gestion de marché se restreint au fur et à mesure des réformes de la politique agricole. La mise en place du découplage en 2003 devait permettre aux agriculteurs de répondre aux signaux de marché en « produisant juste ». Depuis, la fin de la jachère la suppression de l'intervention sur les céréales secondaires, la création de l'OCM unique concrétisent le désengagement de l'Europe sur le pilotage des marchés.

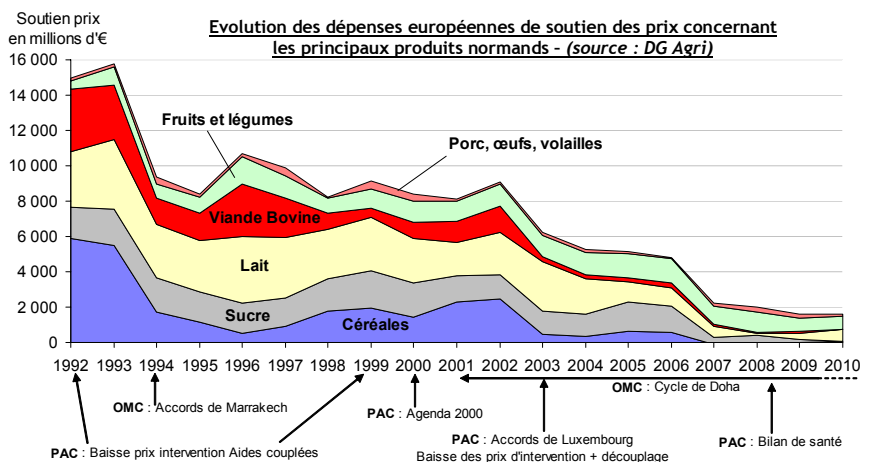
A l'heure où une nouvelle PAC est en cours de discussion, et au moment où l'agriculture traverse une crise du revenu sans précédent, la Commission Economie et Prospective des Chambres d'Agriculture de Normandie a souhaité faire un état des lieux de tous ces outils de gestion de marché, anciens et futurs, utilisés en Europe ou ailleurs, et engager un débat pour l'avenir.

#### PAC et régulation des marchés : où en est-on ?

En 2010, même s'ils tendent à s'amenuiser, de multiples leviers sont toujours actionnés par la PAC en terme de régulation des marchés :

- Ceux-ci peuvent être générateurs de dépenses pour le soutien des prix : intervention / stockage public, aides au stockage privé, soutiens à l'exportation, aides à la transformation, à la consommation, ...
- Ou il peut s'agir de mécanismes sans coût budgétaire comme la gestion des volumes (quotas laitiers, sucriers, ...), ou la protection tarifaire (barrières douanières)

Comment ont évolué ces outils ces dernières années et quelle est leur situation en 2010 ?



Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (4 pages)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1006outils.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1006outils.pdf)

#### Instabilité des prix agricoles : Une nécessaire régulation des marchés

La crise alimentaire 2007-2008 ou la crise actuelle du revenu agricole remettent l'instabilité des prix agricoles au cœur du débat. Il convient de rappeler que l'agriculture est un secteur économique spécifique : offre et demande sont rigides. Ceci explique des équilibres de marchés précaires et la forte instabilité des prix agricoles. Compte tenu de ces spécificités et de nouvelles dynamiques de marché, une intervention publique de régulation soit nécessaire, dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs.

Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (3 pages)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1006regul.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1006regul.pdf)

#### Régulation des marchés : Le spectre de l'OMC toujours présent

Les négociations à l'OMC, bien qu'entamées depuis 2008, laissent peser une menace diffuse sur l'élaboration de la future PAC. En particulier, le soutien et la régulation des prix « à la mode européenne » s'avère extrêmement cadré par les règles posées dans l'Accord de 1994, qui restent pleinement d'actualité. Quelles que soient les incertitudes sur l'achèvement du cycle de Doha, les décideurs européens restent très influencés par l'impératif de construire une PAC « OMC compatible ».

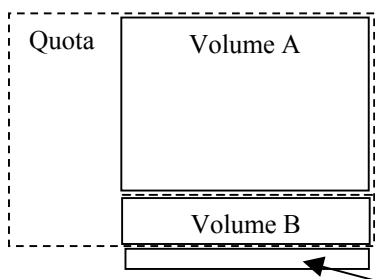
Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (4 pages)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1006omc.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1006omc.pdf)

## L'après quotas laitiers : Les préconisations du Groupe à Haut Niveau

Le « Groupe d'experts à Haut Niveau » mis en place en octobre 2009 a remis ses recommandations le 15 juin 2010 sous la forme d'un rapport. Le travail a été dirigé par Jean-Luc DEMARTY, directeur général de l'agriculture.

Nombre d'idées, considérées comme incongrues jusque là à Bruxelles, gagnent en crédibilité : encourager la contractualisation entre producteurs et laiteries avec la possibilité de négociation collective par des organisations de producteurs, étudier la transposition dans le secteur laitier de l'organisation interprofessionnelle en fruits et légumes, améliorer la transparence des marchés via des outils statistiques de surveillance des prix, mettre en place un marché à terme du lait, étudier la faisabilité d'un étiquetage indiquant l'origine et coordonner les programmes de recherche : telles sont les propositions phares du groupe à haut niveau.

Pour en savoir + : téléchargez la note complète (1 page)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1006ghn.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1006ghn.pdf)



Prix A (plus élevé qu'aujourd'hui)  
Valorisation Produits de grande consommation  
(PGC)

Prix B : Dégagement Produits Industriels (PI),  
indexés sur les cours beurre - poudre  
Volume B additionnel (choix du producteur en  
accord avec sa laiterie après 2015)

## CONTRACTUALISATION : Que peut-on en dire pour le secteur laitier ?

L'échéance de la fin des quotas approche. La profession, fortement incitée par les pouvoirs publics français, travaille depuis bientôt 5 ans à la mise au point de formules contractuelles acceptables par les parties en présence.

Ce papier constitue un point d'étape à la mi-juin 2010, établi à partir d'informations encore partielles, diffusées par le milieu professionnel laitier.

Les coopératives laitières ont été les premières à faire de la pédagogie sur les contrats en mettant au débat un système de double volume - double prix. Les industriels laitiers, moins actifs dans les médias sur ce thème, préfèrent le principe simple d'un seul prix pour un seul volume. Les producteurs sont très divisés sur ce sujet très emblématique de visions différentes du développement agricole.

Les pouvoirs publics organisent une expérimentation de la contractualisation en système laitier dans les régions de l'Ouest et notamment en Basse-Normandie.

Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (4 pages)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1006contrat.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1006contrat.pdf)

Contrat en production laitière : les coopératives  
proposent un système double prix double volume.

## Les Marchés à Terme participent-ils à la régulation des marchés ?

Des Marchés à Terme (MAT) existent pour certains produits agricoles, principalement les céréales. Ces marchés financiers permettent à l'agriculteur de fixer plusieurs mois à l'avance sa recette de vente. Leurs coûts d'accès élevés les font conseiller à certains types d'agriculteurs particuliers. Ils sont plutôt conçus pour des industriels de la filière alimentaire. L'existence d'un Marché à Terme ne stabilise pas un marché agricole, au contraire il se nourrit de la volatilité des prix.

Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (3 pages)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1006mat.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1006mat.pdf)

## Organisations de producteurs : Quel rôle dans la régulation des marchés ?

Le regroupement des producteurs peut-il être un moyen pour les agriculteurs de retrouver du pouvoir dans les filières ?

Comme le soulignait un groupe de travail préparant la LMA, il existe très peu d'études et apparemment aucune en France sur les effets de l'organisation économique sur la compétitivité des filières.

Cette note présente à grands traits l'organisation des producteurs pour la mise en vente de leurs produits en bovins, porcs et en légumes, pour exposer en dernière partie les débats actuels, français et européens sur l'organisation dans la filière laitière.

Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (2 pages)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1006op.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1006op.pdf)

## PAC 1013 : Les Chambres de Normandie contribuent au débat

Dacian Ciolos a lancé une consultation sur l'avenir de la PAC. Les Chambres d'agriculture de Normandie ont envoyé une contribution pour parution qui sera bientôt publiée sur le site de la DG agri.

En résumé : pour les Chambres d'agriculture de Normandie, la nouvelle PAC doit :

- Intégrer la nécessité pour les agriculteurs de vivre de leur métier.
- Concevoir et mettre en œuvre à la bonne échelle des outils de régulation rénovés, flexibles et réactifs.
- Accompagner fortement l'installation, nécessaire à la pérennité de l'activité agricole.
- Préserver le foncier agricole, base de la sécurité alimentaire de demain.
- Financer davantage la recherche et l'innovation dans le domaine agricole en intégrant les débouchés non-alimentaires et pour répondre à l'enjeu d'une production écologiquement intensive.

Pour en savoir + : téléchargez la contribution  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1006contrib.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1006contrib.pdf)

PAC  
après 2013 :  
le calendrier des  
décisions

téléchargez le calendrier des décisions (1 pages)  
[http://www.normandie.chambagri.fr/pac\\_2014/1006calend.pdf](http://www.normandie.chambagri.fr/pac_2014/1006calend.pdf)

**Prospective PAC 2020**  
**Conseil Général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER)**  
 Paris - avril 2010 - Bernard Bourget

Cette étude de 60 pages a été conduite dans le cadre du programme de travail 2009 du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux. Ce chantier de prospective à l'horizon 2020 a été piloté par Bernard Bourget, Président de la commission prospective du CGAAER.

Le travail a été conduit en quatre étapes : examen des travaux récents sur la PAC pour identifier les quelques points de convergence et surtout les divergences ; identification de dix enjeux pour la future PAC ; construction de six scénarios prospectifs par la combinaison de huit variables clés ; premiers enseignements.

Ce travail facile à lire a le mérite d'être très pédagogique et de bien mettre en avant la très large palette de choix qui attendent nos dirigeants en matière de politique agricole. Chaque scénario fait l'objet d'un chiffrage budgétaire et d'une description « comme si on y était ».

Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (2 pages)  
[http://www.normandie.chambaagri.fr/nac\\_2014/nl\\_nac2020.pdf](http://www.normandie.chambaagri.fr/nac_2014/nl_nac2020.pdf)

**Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche :  
 Les mesures phares**

Le texte de la Loi de Modernisation Agricole consacre 3 parties à l'agriculture pour : définir et mettre en œuvre une politique publique de l'alimentation ; renforcer la compétitivité de l'agriculture française ; inscrire l'agriculture et la forêt dans un développement durable des territoires. Deux parties concernent la pêche et l'outre-mer. Le projet a été adopté par le Sénat le 29 mai. Il est actuellement en discussion à la commission économique de l'Assemblée Nationale. La loi devrait être validée par le Parlement courant juillet.

Ce document présente l'architecture générale du texte suite à son passage au Sénat et recense les mesures phares pour l'agriculture normande.

Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (2 pages)  
[http://www.normandie.chambaagri.fr/eco\\_prosp/nl\\_lma.pdf](http://www.normandie.chambaagri.fr/eco_prosp/nl_lma.pdf)

**Note de conjoncture**

Le point sur les marchés agricoles des produits agricoles normands :

Les marchés laitiers

Les marchés des viandes

Les grandes cultures

Les charges

Un trimestre à Bruxelles

Pour accéder à la note complète :

[http://www.normandie.chambaagri.fr/conj\\_eco.asp](http://www.normandie.chambaagri.fr/conj_eco.asp)

**LAIT**

Le beurre à plus de 3,40 €/Kg  
 La progression se confirme

**BLE**

Récolte 2010  
 Le marché à terme voit une amélioration

**SOJA**

Le tourteau toujours au-delà de 300 €/t  
 Le soja ne connaît pas la crise

**ENGRAIS**

Reprise en engrais azotés  
 La baisse est finie

**Conjoncture**  
**Perspectives 2010 : + 214 millions d'€ pour la ferme normande**

Ces premières prévisions 2010 faites avant la fin du premier semestre font apparaître une amélioration du revenu de la ferme normande par rapport à celui de 2009 : à ce stade et en fonction de toutes les hypothèses retenues, les effets évalués, portant sur deux tiers des postes conduisent à un effet cumulé de + 214 M€.

Ces + 214 millions sont à rapprocher de la perte enregistrée entre le niveau « habituel » du revenu (moyenne 2004-06) et 2009 : - 400 M€. Entre des hypothèses plus pessimistes ou optimistes l'amélioration en 2010 par rapport à 2009 peut osciller entre + 100 et + 300 M€

Pour en savoir + : téléchargez la note détaillée (2 pages)  
[http://www.normandie.chambaagri.fr/conj\\_eco/1006comptes.pdf](http://www.normandie.chambaagri.fr/conj_eco/1006comptes.pdf)